

03 fév 2011 -18:55

## Excision et religion : un lien justifié ?

Bruxelles le 3.02.2011 - A l'occasion de la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines du 6 février, le GAMS-Belgique (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines) et l'asbl INTACT, soutenus par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, organisent le 4 février un colloque intitulé «Excision et Religion».

Bruxelles le 3.02.2011 - A l'occasion de la Journée internationale contre les mutilations génitales féminines du 6 février, le GAMS-Belgique (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines) et l'asbl INTACT, soutenus par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, organisent le 4 février un colloque intitulé «Excision et Religion».

Ce dernier se tiendra à l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, en présence de Sa Majesté la Reine, de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique, Mme Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, Madame Sabine de Bethune, Sénatrice et présidente de la section belge de l'Association of European Parliamentarians with Africa (AWEPA) et Mme Isabelle Durant, Députée européenne et Vice-Présidente du Parlement européen.

Selon les estimations de l'OMS, plus de 130 millions de femmes et fillettes sont victimes de mutilations génitales dans le monde. Chaque année, 3 millions de fillettes viennent s'ajouter à ce nombre. En Belgique, une étude récente commanditée par le SPF Santé Publique (Dubourg et Richard, 2010) estime que plus de 6 260 femmes excisées et 1 975 fillettes qui risquent de l'être vivent en Belgique.

Les mutilations génitales génèrent des conséquences à long terme tant sur le plan physique que mental et, dans certains cas, elles peuvent entraîner la mort. Elles constituent une forme de traitement inhumain et dégradant qui prive les femmes et les jeunes filles de leurs droits les plus fondamentaux. Les mutilations génitales féminines sont dénoncées par de nombreuses conventions internationales. En Belgique, nous disposons d'une loi spécifique incriminant la pratique des mutilations génitales féminines depuis 2001 (art 409 du Code Pénal).

Dans les communautés qui pratiquent les mutilations génitales, ceux qui justifient la perpétuation de cette pratique, profondément ancrée dans la tradition, suggèrent qu'elle est une prescription religieuse. Pourtant, aucun texte sacré ne fait mention des mutilations génitales féminines, dont les origines précèdent largement l'avènement des religions monothéistes.

Le colloque du 4 février réuni des experts en la matière, issus de différents secteurs (médecins, sociologues, religieux et juristes), afin de faire un état des lieux de la question de l'excision, ses conséquences sur la santé des femmes, les instruments juridiques existants. Il mettra également la question des mutilations génitales au cœur de la réflexion et du débat avec des leaders religieux afin de favoriser leur implication dans la lutte contre l'excision.

Dans la même continuité, le 6 février prochain, un défilé de mode africaine suivi de la pièce de théâtre «La Chose», sur l'excision et le mariage forcé, par la troupe du GAMS-Belgique, seront présentés au Théâtre Molière. La pièce de théâtre sera suivie d'un débat avec les acteurs et des invités du Mali et Sénégal.

Contacts presse :

GAMS-Belgique : Carolina Neira Vianello 0474 918809 (pour tout contact en français)

INTACT : Christine Flamand 0497 55 04 56 (pour tout contact en néerlandais)

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : Elodie Debrumetz 04 97 23 67 67

*L'asbl GAMS Belgique est active dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé, de l'éducation permanente, de la cohésion sociale et de l'égalité des chances. L'association mobilise plusieurs stratégies : la sensibilisation du grand public, la prévention auprès des communautés, la formation continue des professionnels, le suivi individuel à la demande, l'organisation de la concertation des acteurs (Stratégies concertées de lutte contre les MGF), le plaidoyer politique national et international et l'appui des projets en Afrique.*

*L'asbl INTACT, constitue «un lieu de référence» sur les questions juridiques liées aux MGF et d'autres pratiques traditionnelles néfastes (mariages forcés, précoces et violences liée à l'honneur). Plus particulièrement, INTACT offre des consultations juridiques à destination des particuliers et des professionnels, soutien ceux-ci dans les procédures (demande d'asile, médiation, action pénale) et dans leur formation relative à ces thématiques. Par ailleurs, INTACT participe aux débats concernant ces violences sur la scène nationale et internationale.*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah  
Contact de presse  
+32 2 233 52 82  
[komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be](mailto:komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke  
Experte en communication  
+32 233 41 75  
[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)